



OCTOBRE 2022

AILLAS ENSEMBLE BULLETIN MUNICIPAL COMMUNE D'AILLAS

Le Mot du Maire

Les jours raccourcissent, la fraîcheur matinale s'installe, signant la fin d'un été qui a été caniculaire.

Les événements naturels (inondations, orages violents, fortes chaleurs, feux de forêt) se multiplient. Nul doute que nous allons devoir modifier nos habitudes de vie.

Merci à nos pompiers toujours présents dans les moments difficiles ; pour eux l'été a été très très chaud !!!

Les manifestations ont été très nombreuses -fête locale, maïade, marchés, pétanque, Cœur de Lou, Transhumance, festival lyrique, Club des Aînés...

Merci à vous tous, participants et organisateurs, vous êtes la vie de notre village.

L'automne arrive avec la rentrée scolaire ; l'effectif de notre école est en augmentation, la commune investit pour rendre celle-ci encore plus accueillante.

Nous regrettons cependant que nos efforts pour le bien être des enfants ne soient pas « récompensés » par la présence des parents lors des réunions et manifestations de l'APE.

Malgré la sécheresse l'ouverture de la chasse s'est déroulée à mi-temps et la « maladie bleue » va bientôt atteindre le stade épidémique !

Le travail des élus continue avec l'ouverture dans la Maison Communale d'un espace de travail partagé (coworking).

Le PLUi sera voté fin Octobre.

Vous pouvez trouver beaucoup d'informations sur le site de la commune (menu de la cantine, petit journal, infos diverses, communauté de communes, etc...) N'hésitez pas à le consulter.

Les travaux prévus se réalisent : Aire de jeux pour les enfants, skate-park, aménagement du club house qui devrait être terminés fin octobre.

Merci encore à tous les bénévoles qui œuvrent à l'animation du village.

Nous vous souhaitons un bel automne et si la météo le permet bonne chasse aux Paloumayres et bonne cueillette de champignons !!!

Le Maire,
André Marc BARNETT

SOMMAIRE

- | | | | |
|--|------------|---------------------------------|-------------|
| • L'arrivée de la Transhumance | p. 2 & 3 | Réunions du Conseil Municipal | p. 4 à 19 > |
| • La Vie Communale | p. 20 & 26 | La Vie Associative | p.27 & 37 > |
| • Saviez-vous | p. 38 > | Coord. des Président(e)s d'Asso | p.39 > |
| • Le rappel des Manifestations à venir | p.39 > | Les infos pratiques | p.40 > |

L'ARRIVÉE DE LA TRANSHUMANANCE



Cette année, nous avons renoué avec la manifestation après deux années un peu compliquées, dues à la COVID.

Sur la plaine des sports, le dimanche 25 septembre 2022, bergers et moutons ont contribué à une fête digne de ce nom.

Beaucoup de monde pour apprécier, sous le soleil, les groupes de danses (zumba - country - groupe folklorique) et écouter la Banda de Grignols jusqu'au

final à 18 heures. Un grand MERCI à tous nos bénévoles présents. Bonne ambiance et bonne journée pour les exposants habituels ou nouveaux qui sont prêts à revenir.

Pour information, cette arrivée de la transhumance est la dernière pour le bureau actuel, mais si vous êtes motivés et si vous avez envie de vous investir dans la commune, alors, la place est libre.

Le bureau.



L'ARRIVÉE DE LA TRANSHUMANCE



REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Comptes Rendus

Réunion du 29 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de MARS à vingt heures trente, le conseil municipal, s'est réuni – salle du Foyer Rural – sous la présidence de Mr André Marc BARNETT, Maire.

Date de convocation : 23 MARS 2022.

PRESENTS : MM. BARNETT/BUZOS/GUILLOMON/Mme LAULAN/MM. CAZEMAJOU/COZ/BREAUDEAU/Mmes DANEY/MM. LUCBERT/DUPAU/MAROT/Mme LOIZELET.

ABSENTS EXCUSES : Mme SAÏN/Mme MAURIN.

Mme LAULAN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour.

- Approbation du compte rendu de la réunion du 8 mars 2022
- Compte administratif 2021 : Commune
- Compte de gestion 2021 Commune : Délibération concernant l'approbation du compte de gestion 2021
- Budget communal : Délibération concernant l'affectation du résultat de fonctionnement 2021
- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire demande le rajout des points suivants :

- Droit de préemption urbain sur la vente d'un immeuble sis à AILLAS au 37 Aillas le Grand (bien appartenant à Mme BI-BIE)
- Travaux de restauration de la toiture de l'Eglise d'AILLAS : demande d'aide à la Région Nouvelle Aquitaine au titre de la restauration de monuments historiques
- Vote d'une subvention en faveur de l'Ukraine.

Le conseil municipal accepte le rajout de ces points.

D22.03.004 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – Budget Principal commune.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Jacquy BUZOS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mr André Marc BARNETT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2017		283 303,16	239 732,79		239 732,79	283 303,16
Opérations de l'exercice	550 301,11	676 674,22	254 114,56	239 200,17	804 415,67	915 874,39
TOTAUX	550 301,11	959 977,38	493 847,35	239 200,17	1 044 148,46	1 199 177,55
Résultats de clôture		409 676,27	254 647,18			155 029,09
Reste à réaliser			48 805,44	224 321,46	175 516,02	
TOTAUX CUMULES			303 452,62	224 321,46	79 131,16	
Résultats définitifs		409 676,27	79 131,16		79 131,16	

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

2° - Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

D22.03 005: Budget Principal : Délibération concernant l'approbation du compte de gestion 2021

Dressé par Mme Jocelyne PETIT et Mme Corinne TREBOUTTE - Comptables

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'année 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; -DECLARENT que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par les comptables, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

D22.03.06: BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur André Marc BARNETT, après avoir entendu le résultat approuvé au compte administratif 2021, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice Excédent	+ 126 373,11
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) Excédent.....	+ 283 303,16
Résultat de clôture à affecter Excédent.....	+ 409 676,27
Résultat Cumulé à affecter.....	

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice (déficit).....	14 914,39
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) déficit	239 732,79
Résultat comptable cumulé D001 déficit.....	254 647,18

Résultat cumulé déficit.....

Dépenses d'investissement engagées non mandatées.....	(-) 48 805,44
Recettes d'investissement restant à réaliser.....	(+) 224 321,46
Solde des restes à réaliser.....	(+) 175 516,02

Besoin (-) réel de financement..... (-) 79 131,16

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement dégagé.....	
A la section d'investissement (R 1068).....	79 131,16

SOUS TOTAL

En excédent reporté à la section de fonctionnement.....	330 545,11
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N + 1)	

TOTAL

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses D002 :	Recettes R 002 : 330 545,11	Dépenses D001 : 254 647,18	Recettes R1068 : 79 131,16

D22.03.007 : Droit de préemption Urbain sur la vente d'un immeuble sis à AILLAS au 37 Aillas le Grand (bien appartenant à Mme BIBIE)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le 25 MARS 2022 une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé à AILLAS au 37 Aillas le Grand cadastré section AB N° 0228 d'une contenance de 7a 22ca appartenant à Mme BIBIÉ Marie Cécile

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membre présents : - DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

D22.03.008 : Travaux de restauration de la toiture de l'Eglise d'Aillas : demande d'aide à la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de la restauration de monuments historiques

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a validé le projet de restauration de la toiture de l'Eglise d'Aillas.

Le montant estimatif des travaux, établi par l'architecte Mr HEN, est à présent connu et s'élève à 171 600,00 € ht soit 205 920,00 € ttc (options comprises).

Monsieur le Maire souligne le caractère urgent de la réalisation des travaux en raison d'importantes infiltrations d'eau lors des précipitations. L'eau s'introduit dans les murs qui absorbent l'humidité et endommagent les peintures intérieures ainsi que l'ensemble du bâtiment.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent être financés par la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de la restauration de monuments historiques.

Il propose de solliciter Monsieur le Président du Conseil Régional pour l'attribution d'un financement selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de restauration de la toiture de l'Eglise	171 600,00 €	DSIL	52 080,00 €
		Conseil Régional 35%	60 060,00 €
		Autofinancement et/ou emprunt	59 460,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le projet présenté,
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès de Mr le Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et à signer tout document relatif à ce dossier.

D22.03.009 : Vote d'une subvention en faveur de l'Ukraine

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde est prête à récolter des fonds en faveur de l'Ukraine.

Les communes de la CdC ont été sollicitées pour le versement de subventions. Les fonds récoltés devraient être reversés à des associations caritatives.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de verser à la CdC du Réolais en Sud Gironde une subvention en faveur de l'Ukraine,
- FIXE le montant de la subvention à 1 000,00 €
- DIT que cette subvention sera inscrite au budget 2022
- CHARGE monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Informations et questions diverses

- **Réunion du SICTOM Sud Gironde : Mr BUZOS** donne des informations sur la réunion

- Approbation du compte administratif
- A compter du 1^{er} janvier 2023 : Gestion des points relais : 1 container pour recevoir le verre et 1 container pour recevoir le papier, le plastique et le carton.
- Augmentation du prix du compost en sac : passe de 5 € à 6 €.

- **Réunion Syndicat Transport de Corps (Mr BUZOS et Mme DANNEY):**

Le quorum n'étant pas atteint, le compte administratif n'a pas pu être adopté.

- **Mr BUZOS** informe le conseil municipal que par mail Mr COSSON – Directeur Adjoint à La Régie d'Electricité, a signalé que les communes d'Aillas et de Sigalens, à compter du 22 mars 2022 sont alimentées par le nouveau poste source situé à AILLAS.

- **Mr GUILLOMON** donne des informations sur différentes réunion auxquelles il a assisté.

- Conseil communautaire du 24 mars 2022

- Augmentation du prix de vente du terrain sur les zones d'activités :
Actuellement 8 à 10 € le m² qui va passer de 12 à 18 € le m².

- Finances : vote du budget : A noter une augmentation des charges à caractère général (+ 194 468 €) et des charges de personnel (+ 339 432 €) avec des recettes qui augmentent peu : 2020 : 9 335 687 €/2021 : 9 356 968 €

Le résultat reporté : 2020 : 2 324 225,00 €/2021 : 2 244 007 €

L'excédent global du budget principal est de 2 223 832 €. Il est en baisse de 80 218 €.

Le Budget a été voté à la majorité des membres présents et représentés.

Le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) prévoit une augmentation des impôts :

Taxe foncière : 2 à 3 %

TFE

- **SIPHEM : Réunion du 17 mars 2022**

- 80% de l'énergie du territoire est consacrée au chauffage.

Pour arriver à diminuer les émissions de CO2 et viser 0 carbone en 2050, il faudra effectuer la rénovation thermique des bâtiments et utiliser des énergies renouvelables (chaudières bois)

Il faudra donc rénover 500 logements par an contre 160 aujourd'hui.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il existe des aides à la rénovation des logements communaux.

Pour les particuliers, il faut s'adresser au SIPHEM.

- **Mme LAULAN** donne des informations sur : - Le conseil d'école qui s'est tenu le 17 MARS 2022
 - La réunion du SIVOS de BAZAS (Mr LUCBERT étant également délégué) : Pas le quorum donc réunion reportée.
 - Pour le journal communal : les articles doivent être envoyés pour le 9 avril et une distribution est prévue début MAI.
- **Mr CAZEMAJOU** : Réunion organisée par le SDIS à Captieux le 17 mars dernier : 60 communes forestières étaient conviées à cette réunion. Ont été évoqués : l'accessibilités sur les terrains et le bilan des incendies en GIRONDE.
- **Chemins de randonnées** : l'arrêté concernant la fermeture des chemins sera prorogé jusqu'au 30 avril 2022.
- La commission des finances se réunira le 5 avril 2022 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h18.

Réunion du 12 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois d'Avril à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni – salle du Foyer Rural – sous la présidence de Mr André Marc BARNETT, Maire.

Date de convocation : 7 avril 2022

PRESENTS : MM. BARNETT/BUZOS/GUILLOMON/Mme LAULAN/MM. CAZEMAJOU/COZ/BREAUDEAU/
Mmes DANAY/SAÏN/MM. LUCBERT/DUPAU/MAROT/Mme LOIZELET

Absente excusée : Mme MAURIN

Mme LAULAN est nommée secrétaire de séance

Le Maire a ouvert la séance et présenté l'ordre du jour :

- Présentation du budget communal 2022
- Délibération approuvant le vote du budget communal 2022
- Vote des taux d'impositions
- Budget de l'exercice 2022 :
 - Amortissement de l'épareuse
 - Amortissement du godet crocodile
- Tarifs année scolaire 2022/2023 :
 - Repas restaurant scolaire
 - Garderie scolaire
- Participation aux frais de fonctionnement école : année scolaire 2021/2022
- Demande de subvention au titre du FDAEC 2022
- Location bail commercial du 35 Aillas le Grand au 1^{er} mai 2022
- Droit de préférence sur la vente d'une propriété classée au cadastre en nature bois et forêts d'une superficie totale inférieure à quatre hectares.
- Informations et questions diverses

PRESENTATION DU BUDGET COMMUNAL 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Mr GUILLOMON pour présenter le budget communal 2022, étudié et proposé par la commission des finances qui s'est réunie le 5 avril 2022.

Section fonctionnement

DEPENSES : 1 008 718,00 €

RECETTES : 1 008 718,00 €

Section investissement

DEPENSES : 998 648,00 €

RECETTES : 998 648,00 €

SECTION INVESTISSEMENT Le budget se décompose ainsi :

DEPENSES

Projet Label Ecoles Numériques 6 492,00 €

Projet accessibilité

- Maitrise d'œuvre (accessibilité école)..... 4 560,00 €
- Accessibilité club house..... 81 840,00 €
- Maitrise d'œuvre..... 3 500,00 €

Aménagement des entrées de bourg.

- Maitrise d'œuvre..... 23 135,04 €
- Travaux route de Sigalens..... 165 289,00 €
- Enfouissement de réseau..... 78 461,70 €
- Mission SPS..... 1 722,00 €

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Travaux toiture église	
- Travaux.....	190 000,00 €
- Maîtrise d'œuvre.....	9 120,00 €
- SPS.....	3 000,00 €
Eclairage parking.....	5 600,00 €
Rénovation énergétique bâtiments communaux.....	10 000,00 €
Vidéo surveillance.....	5 498,40 €
Création d'un skate park.....	42 000,00 €

Achat matériel / mobilier/ Opérations nouvelles

- Adressage.....	10 000,00 €
- Panneaux électoraux.....	1 209,00 €
- Matériel pour association Lous Camins de la Bassane.....	5 200,00 €
- Mobilier école.....	6 500,00 €
- Jeux aire de jeux.....	7 800,00 €
- Mur d'escalade école.....	802,00 €
- Remplacement transformateur « Bouheben ».....	44 936,00 €
- Achat de bancs.....	3 610,00 €

EMPRUNT (capital).....	14 725,68 €
Dépôt et cautionnement.....	1 000,00 €
Déficit d'investissement.....	254 647,18 €
Taxe d'aménagement.....	8 000,00 €
Dépenses imprévues.....	10 000,00 €

RECETTES

Pôle culturel et social	Subvention DETR.....	43 331,16 €
Projet label écoles numériques	Subvention académie.....	3 827,50 €
Projet accessibilité	Subvention DETR.....	36 050,00 €
	Conseil départemental phase 1 école.....	14 695,00 €
	Conseil départemental phase 2 école.....	15 000,00 €
	Conseil départemental foyer rural.....	9 486,00 €
Aménagement des entrées de bourg	Subvention DETR.....	45 549,00 €
	Emprunt.....	150 000,00 €
Travaux toiture église		
	Subvention DSIL.....	52 080,00 €
	Emprunt.....	150 000,00 €
Eclairage parking + chemin école		
	Subvention DETR.....	3 302,80 €
FCTVA.....		34 428,00 €
Virement de la section fonctionnement.....		311 250,00 €
FDAEC 2022.....		17 286,00 €
Amortissements.....		23 030,60 €
Dépôts et cautionnements reçus.....		200,78 €
Affectation du résultat.....		79 131,16 €
Taxe d'aménagement.....		8 000,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT

	Budget 2021	REALISE 2021	BUDGET 2022
65548- Contribution organ. regroup.			
- S.M.A.H.B.B. AUROS	13 000,00	12 228,01	12 842,00
- Syndicat de transport de corps	1 200,00	1 104,80	1 201,00
- SIVOS BAZAS	194,00	265,94	300,00
- SPA MERIGNAC	190,00	190,90	34,69
- SIVU du Réolais	20,00	20,00	20,00
	14 604,00		14 037,69

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	Budget 2021	REALISE 2021	BUDGET 2022
6574 – Subv. fonct. organ. droit privé			
APE	1 200,00	1 200,00	1 200,00
ACCA AILLAS	500,00	500,00	700,00
AILLAS Gymnastique	500,00	500,00	500,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Aillas	400,00	400,00	400,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers de l'Arrondissement de Langon	50,00	50,00	50,00
Balades Aillassaises	400,00	400,00	400,00
Billard Club	100,00	100,00	100,00
Club des Aînés	400,00	400,00	600,00
Comice Agricole	0	0	169,60
Comité des Fêtes	1 350,00	1 350,00	1 350,00
Comité St Jean	400,00	400,00	400,00
Coopérative scolaire	1 000,00	1 000,00	1 250,00
FNACA	50,00	50,00	100,00
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Grignols	400,00	400,00	400,00
L'arrivée de la Transhumance	1 000,00	1 000,00	1 250,00
La Route de la Transhumance	100,00	100,00	100,00
Lous Pétanquayres	600,00	600,00	600,00
Lyre de la Jeunesse d'Aillas	500,00	500,00	500,00
Tennis Club Grignols Aillas	200,00	200,00	200,00
Football Club Pays Aurossais	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Association « Cœur de Lou »	300,00	300,00	300,00
Association JOUE MATHS GIE Extension	500,00	500,00	100,00
Lous Camins de la Bassane			1 000,00
Saint Vincent du Bazadais			240,00
Ablette Meilhannaise-Goujon Cocumontais			100,00
	11 450,00		13 209,60

D22.04.001 : Budget communal : Délibération approuvant le vote du budget 2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 de la commune arrêté lors de la commission des finances du 5 avril 2022, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 008 718,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 998 648,00 €

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 5 avril 2022,

Vu le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré,

**** APPROUVE** le budget primitif arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section investissement ;

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 008 718,00 €

Recettes : 1 008 718,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 998 648,00 €

Recettes : 998 648,00 €

****PRECISE** que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2022.

D22.04.002 : Vote des taux d'impositions 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022,
Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 13 avril 2021 le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 31,53 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 46,20 %
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents
- **DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :**
- Taxe foncière bâti : 31,53 %
- Taxe foncière non bâti : 46,20 %
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

D22.04.003 : Budget de l'exercice 2022 : Amortissement de l'épareuse ALPINIST 500

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'amortir sur une durée de 7 ans l'épareuse ALPINIST 500 achetée en 2021 pour la somme de 15 028,80 € ttc (n° inventaire : 227).

D22.04.004 : Budget de l'exercice 2022 : Amortissement du chargeur multi benne (godet crocodile)

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'amortir sur une durée de 5 ans le chargeur multi benne (godet crocodile) acheté en 2021 pour la somme de 1 726,80 € ttc (n° inventaire : 238).

D22.04.005: Tarif repas restaurant scolaire : Année 2022/2023

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le prix des repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2022/2023. Il reste fixé comme suit :
- Repas enfants : 2,80 €
- Repas adultes (personnel enseignant + AVS) : 4,20 €
- Repas stagiaires : gratuit

D22.04.006: Tarif garderie scolaire : Année 2022/2023

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de ne pas modifier le tarif de la garderie scolaire pour l'année 2022/2023. Il reste fixé comme suit :
- 15 €/ mois/par enfant puis tarif dégressif : 10 €/mois pour le deuxième enfant et 5 € par mois pour le 3^{ème} enfant.

D22.04.007 : Participation aux frais de fonctionnement école : Année scolaire 2021/2022

Monsieur le Maire rappelle qu'il est demandé aux communes n'ayant plus d'école et dont les enfants fréquentent le groupe scolaire d'Aillas, une participation aux charges de fonctionnement. Pour l'année 2020/2021, la participation était de 1 050 € par enfant.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer pour fixer la participation pour l'année 2021/2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- FIXE la participation pour l'année scolaire 2021/2022 à la somme de 1 100 € par enfant,
- CHARGE monsieur le Maire d'en informer les communes concernées.

D22.04.008 : Demande de subvention FDAEC (Fonds d'Aide à l'Équipement des Communes) 2022

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par l'Assemblée du Conseil Départemental de la Gironde.

Pour 2022, la somme attribuée à la commune est de 17 286,00 €.

Après avoir écouté ces explications, le conseil municipal décide de réaliser en 2022 les opérations suivantes :

- Achat panneaux électoraux : 1 007,50 € ht – 1 209,00 € ttc
- Achat matériel (assoc.Lous Camins) : 4 288,29 € ht – 5 145,95 € ttc
- Jeux pour aire de jeux : 6 500,00 € ht - 7 800,00 € ttc
- Mur d'escalade école : 667,85 € ht – 801,42 € ttc
- Achat de bancs : 3 004,20 € ht – 3 605,04 € ttc
- Eclairage parking (complément) : 4 660,00 € ht – 5 592,00 € ttc

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Mobilier école :..... 5 061,14 € ht – 6 073,37 € ttc
- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 17 286,00 €
- d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :
 - Subvention du Conseil Départemental17 286,00 €
 - Autofinancement 7 902,98 €

D22.04.009 : Location bail commercial du 35 Aillas le Grand au 1^{er} mai 2022

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y lieu de l'autoriser à signer le bail commercial de location du local situé à Aillas au 35, Aillas le Grand avec Mme Lauranne CRABEY.
Il précise qu'un bail dérogatoire de 24 mois sera signé avec l'intéressée.
Le montant du loyer mensuel est fixé à 150,00 €. La location prendra effet au 1^{er} MAI 2022.
Une caution équivalente à un mois de loyer sera demandée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Mr le Maire à signer un bail dérogatoire de 24 mois avec Mme CRABEY Lauranne qui prendra effet au 1^{er} mai 2022.
- DIT que le montant mensuel du loyer est fixé à 150 € et qu'il sera demandé une caution équivalente à 1 mois de loyer.
- DIT que les locaux loués sont situés au 35 Aillas le Grand
- CHARGE monsieur d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

D22.04.010 : Droit de préférence sur la vente de propriété classée au cadastre en nature bois et forêt d'une superficie totale inférieure à quatre hectares

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier de Me Delphine DETRIEUX, Notaire à LA RÉOLE, informant le Maire de la vente de parcelles cadastrées section A numéros 1250 – 1252 – 1254 situées au lieu-dit « Petit Barban » et section A numéro 1258 située au lieu-dit « Bois de Mangille » d'une contenance totale de 2ha 52a 89ca,

Vu l'article L.331-24 du Code forestier donnant à la commune un droit de préférence sur les ventes de propriétés classées au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie inférieure à quatre hectares,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de ne pas exercer son droit de préférence sur les parcelles cadastrées section A numéros 1250 – 1252 – 1254 situées au lieu-dit « Petit Barban » et section A numéro 1258 située au lieu-dit « Bois de Mangille » d'une contenance totale de 2ha 52a 89ca.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **MARCHÉS FERMIERS** : Mardi 3 mai – premier marché puis le premier mardi de chaque mois jusqu'en septembre.

Monsieur le Maire demande des volontaires pour aider à la préparation des marchés.

Mr BUZOS a recontacté les exposants qui ont participé aux précédents marchés et qui ont répondu présents pour cette saison.

Une réunion sera prévue pour l'organisation des marchés.

- Mr BUZOS donne des informations sur les réunions auxquelles il a assisté :

- Régie d'électricité : Le budget 2022 a été voté.

- Syndicat de transport de corps : Le budget 2022 a été voté

- SIVOS de BAZAS : Mr LUCBERT donne des informations sur la réunion à laquelle il a assisté

- Vote du budget

- Discussion sur la création d'un point d'arrêt à St Michel de Castelnau

- Journal Communal : Mme LAULAN indique que la distribution de celui-ci est prévue pour le week-end du 20 mai.

- Mme DANÉY informe le conseil que pour la cérémonie du 8 mai, la Marseillaise sera jouée par la Lyre d'AILLAS. Elle indique que de nouveaux membres ont rejoint l'association.

- Réunion commission environnement : Mr CAZEMAJOU indique que des devis pour l'achat de plants de fleurs ont été demandés – ESAT de Mongauzy et les Pépinières Val de Garonne

Il signale que la jachère fleurie a été semée par les agents.

Cimetière : l'arrachage des herbes sera prévu

- Pose d'un portique au lac : Des devis seront demandés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h11.

Réunion du 17 Mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de Mai à vingt heures trente, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni – salle du Foyer Rural – sous la présidence de Mr André Marc BARNETT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 MAI 2022

PRESENTS : MM. BARNETT/BUZOS/GUILLOMON/Mme LAULAN/MM. CAZEMAJOU/COZ
BREAUDEAU/Mmes DANAY/SAÏN/MM. LUCBERT/DUPAU/MAROT/Mmes LOIZELET/MAURIN.
Mme LAULAN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 29 Mars 2022
- Approbation du compte rendu de la réunion du 12 Avril 2022
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- Délibération concernant l'adhésion à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraites du centre de gestion de la Gironde par voie conventionnelle.
- Droit de Préemption Urbain sur la vente d'un bien sis à Aillas au lieu-dit « Janoutic » (bien appartenant à Monsieur SUBRA et Mme ANDRIEU)
- Informations et questions diverses

Mr le Maire demande le rajout des points suivants :

- Droit de préemption Urbain sur la vente d'un bien sis à AILLAS au 11, Aillas le Grand (bien appartenant aux conjoints PEYROT)
- Droit de préemption Urbains sur la vente d'un bien sis à AILLAS au 99, Aillas le Grand (bien appartenant à Mme NERE)
- Délibération autorisant le Maire à signer la mise à disposition et la mutualisation du service technique avec la commune de Sigalens.

Le conseil municipal accepte le rajout de ces points.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 MARS 2022

Le compte rendu de la réunion du 29 MARS 2022 n'appelant pas d'observation est approuvé.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2022

Le compte rendu de la réunion du 12 AVRIL 2022 n'appelant pas d'observation est approuvé.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DECISION N° 9/2022

FABRICATION D'UNE BARRIERE DE LIMITATION DE HAUTEUR

Décision prise le 6 mai 2022

Monsieur le Maire indique qu'il a signé un devis présenté par l'entreprise Gélineau d'AILLAS pour la fabrication d'une barrière de limitation de hauteur qui sera installée à l'entrée du lac des 3 Rives.

Montant du devis : 2 120,83 € ht – 2 545,00 € ttc

DECISION N° 10/2022

CONTRAT D'ENTRETIEN CLIMATISEURS MAISON COMMUNALE

Décision prise le 9 mai 2022

Monsieur le Maire indique qu'il a signé un devis présenté par l'entreprise LPM Energies de MARMANDE (47) pour un contrat d'entretien des climatiseurs à la maison communale.

Montant du devis : 413,28 € ht – 495,94 € ttc

DECISION N° 11/2022

SORTIE SCOLAIRE : DEVIS POUR TRANSPORT DES ELEVES

Décision prise le 9 mai 2022

Monsieur le Maire indique qu'il a signé un devis présenté par la Société ARTS Voyages de LOUPIAC DE LA REOLE (33) pour la sortie de élèves de la classe de CM2 prévue le 17 mai 2022.

Montant du devis : 275,00 € ht – 330,00 € ttc.

DECISION N° 12/2022

SORTIE SCOLAIRE : DEVIS POUR LE TRANSPORT DES ELEVES

Décision prise le 9 mai 2022

Monsieur le Maire indique qu'il a signé un devis présenté par la Société ARTS Voyages de LOUPIAC DE LA REOLE (33) pour la sortie des classes de l'école prévue le 24 mai 2022 à PESSAC sur l'écosite du Bourgaillh. Montant du devis 866,00 € ht – 952,60 € ttc.

D22.05.001 : Adhésion à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraites du Centre de Gestion de la Gironde par voie conventionnelle

Vu la délibération DE-00031-2021 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 23 juin 2021, définissant son domaine d'intervention dans la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite.

Le Maire rappelle que le service retraites du Centre de Gestion assiste régulièrement la collectivité dans la gestion des dossiers de retraites (contrôle des dossiers de qualifications des comptes individuels retraites, des validations de services, de liquidations,...) dans le cadre de la mission obligatoire de fiabilisation des comptes individuels retraites assurée par celui-ci pour les collectivités qui lui sont affiliées.

Les dernières réformes de retraite imposent aux collectivités une gestion plus approfondies des comptes individuel retraites, ces dispositions provoquent une surcharge de travail au sein des services de la collectivité. Le service retraites du Centre de Gestion a la possibilité d'aider la collectivité territoriale adhérente au service en contrôlant les dossiers dans le cadre d'une délégation de gestion sur la plateforme multicompte Pep's de la Caisse des Dépôts et Consignations et en accompagnant les actifs dans leur démarche dans le cadre d'un accompagnement personnalisé retraite (APR).

La collectivité doit simplement remettre au Centre de Gestion les justificatifs nécessaires au contrôle de leurs dossiers et à l'établissement de l'accompagnement personnalisé retraites.

Pour la bonne exécution de ces missions, le Centre de Gestion propose cette mission facultative complémentaire par voie conventionnelle en appelant une contribution financière globale et forfaitaire dont le montant est fixé en fonction du nombre d'agents CNRACL. Pour notre collectivité cette participation annuelle s'élève à cent vingt euro(120 €).

Le conseil municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

D'adhérer à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite par voie conventionnelle, mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde
De confier au service retraites du Centre de Gestion de la Gironde la délégation de gestion sur la plateforme Pep's (dénommée accès multi-compte) pour la gestion des dossiers des agents CNRACL et l'accompagnement personnalisé retraites (APR) pour les actifs CNRACL qui sont à moins de 5 ans de la retraite
D'autoriser le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion
D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité

D22.05.002 : Droit de préemption Urbain sur la vente d'un bien sis à AILLAS au lieu-dit Janoutic (bien appartenant à Mr SUBRA et Mme ANDRIEUX)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le 2 mai 2022 une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé à AILLAS au lieu-dit Janoutic cadastré section C N° 66-67-68-1242-1287 d'une contenance de 1ha 24a 23ca appartenant à Mr SUBRA et Mme ANDRIEUX.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

D22.05.003 : Droit de préemption Urbain sur la vente d'un bien sis à AILLAS au 11 Aillas le Grand (bien appartenant aux consorts PEYROT)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le 11 Mai 2022 une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé à AILLAS au 11 Aillas le Grand cadastré section AB N°36 d'une contenance de 5a 95 ca appartenant aux consorts PEYROT)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

-DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

D22.05.004 : Droit de préemption Urbain sur la vente d'un bien sis à AILLAS au 99 Aillas le Grand (bien appartenant à Mme NERE)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le 13 MAI 2022 une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé à AILLAS au 99 Aillas le Grand cadastré section AB N° 156-192 d'une contenance de 2a 57ca appartenant à Mme NERE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membre présents :

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

D22.05.005 : Délibération autorisant le Maire à signer la mise à disposition et la mutualisation du service technique avec la commune de Sigalens

Vu le projet de convention de mutualisation du service technique de la Commune d'Aillas pour le fauchage et le faucardage au profit de la Commune de SIGALENS ;

Compte tenu du fait que la commune d'Aillas dispose des moyens humains et matériels pour réaliser des travaux de fauchage et de faucardage,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de mutualisation du service technique de fauchage et de faucardage avec la Commune de SIGALENS. Cette convention est proposée par année civile à partir du 23 MAI 2022 renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 3 renouvellements.

La convention a pour objet, dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, de préciser les conditions et modalités de la mutualisation du service de la Commune d'AILLAS au profit de la Commune de SIGALENS. Elle définit les conditions dans lesquelles la commune d'Aillas peut effectuer des travaux de fauchage et de faucardage en lieu et place de la Commune de SIGALENS. La commune de SIGALENS s'engage à rembourser à la commune d'AILLAS les charges engendrées par la mutualisation de ce service. L'évaluation du coût horaire concernant ces travaux s'établit à 54 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE les conditions de mise à disposition du service technique pour le fauchage et le faucardage et les termes de la convention proposée ;

AUTORISE le Maire à signer la convention de mutualisation du service avec la commune de SIGALENS,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette opération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Vidéo surveillance : Mr le Maire indique que les caméras fonctionnent.

Eclairage public solaire : Mr le Maire indique que les luminaires sont installés et qu'à présent il n'y a plus de point sombre sur le parking à l'aire de jeux.

- Monsieur le Maire fait le point sur les dossiers de subventions demandées :

Aménagement des entrées de bourg :

Subvention Conseil Départemental : Montant accordé : 105 000,00 € Subvention Etat : DSIL : dossier en cours

Skate park :

Subvention Etat : DETR : Montant accordé : 9 978,00 €

Subvention Agence Nationale du Sport : dossier en cours

Accessibilité des ERP et IOP associés à la plaine des sports :

Subvention Etat : DETR : Montant accordé : 21 735,00 €

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Travaux Eglise Subvention DRAC : 4 000,00 €. Un dossier va être déposé.

MAÏADE

Les évènements qui ont succédé les élections municipales (covid 19), n'ont pas permis d'organiser la traditionnelle maïade qui honore les élus par la plantation d'un pin.

Le conseil municipal a décidé d'organiser cette fête.

La date proposée est le 13 juillet en soirée – dans la cour de l'école – à partir de 18 heures.

Une invitation sera distribuée dans les boîtes aux lettres des Aillassais et Aillassaises.

Mr DUPAU demande que le container à habits du Relais soit vidé plus souvent afin d'éviter les dépôts au pied du container et de plus demande s'il ne peut pas être déplacé car il gêne le stationnement des propriétaires riverains.

Mr COZ signale un rétrécissement du chemin rural qui va de Janoutic au Château d'eau.

Un point sera fait sur les chemins ruraux.

Mme LAULAN : Distribution du journal communal le week-end du 20 mai.

Mr CAZEMAJOU donne des informations sur la réunion de la commission voirie de la CDC qui s'est tenue le 20 avril à Saint Vivien de Monségur :

- 2 ponts seront restaurés sur la commune d'Aillas
- Programme des travaux 2022 sur AILLAS : VC 11 – VC 11BIS
- Mutualisation de commande de panneaux avec la CDC

Pour information : Le conseil départemental n'entretiendra plus les bas-côtés à l'intérieur des agglomérations
Chemins de randonnées : le conseil départemental s'est désengagé de l'entretien de ces chemins .

Prêts des tentes de la CdC :

Difficultés pour les réserver du fait de l'augmentation de la demande des communes.

Mr BREAUDEAU demande que le panneau « Larrière » soit remis en place.

Il informe le conseil qu'une réunion concernant la commission communication de la CdC est prévue le 23 mai 2022 à 18h30.

Il demande pourquoi les cloches ne sonnent plus.

Mr MAROT demande que le chemin qui va chez Mme MELONE soit entretenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h49.

Réunion du 11 Juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois de JUILLET à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni – salle de la mairie – sous la présidence de Mr André Marc BARNETT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2022

PRESENTS : MM. BARNETT/BUZOS/GUILLOMON/BREAUDEAU/Mmes DANNEY/SAÏN/MM. DUPAU/MAROT/Mme LOIZELET

ABSENTS EXCUSES : Mme LAULAN/Mme MAURIN

Mr CAZEMAJOU qui a donné procuration à Mr BARNETT.

Mr GUILLOMON est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour :

Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Délibération acceptant le remboursement par Groupama du vol de matériel du 1^{er} mai 2022

Travaux de restauration de la toiture de l'Eglise d'Aillas : Maitrise d'œuvre - Avenant N° 1

Droit de préemption urbain sur la vente d'un immeuble sis à AILLAS au 9 Aillas le Grand (bien appartenant à Monsieur Lafiteau Didier)

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Droit de préemption urbain sur la vente d'un immeuble sis à AILLAS au 12 Tivoly (bien appartenant à Mme SALAT)
Droit de préférence sur la vente de propriété classée au cadastre en nature bois et forêt d'une superficie totale inférieure à 4 Hectares.
Résidence Claude Joseph – Vente à l'euro symbolique par GIRONDE HABITAT à la commune des parcelles en nature de VRD -D795p et D796p
Création suite à promotion interne d'un poste de rédacteur
Modification du tableau des effectifs
Délibération concernant la conclusion d'un contrat avec le cabinet « NEOPTIM consulting » pour une mission d'allègement des cotisations patronales
Délibération du conseil municipal proposant la suppression du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
Informations et questions diverses
Monsieur le Maire demande le rajout des points suivants :
Approbation du compte rendu de la réunion du 17 mai 2022
Maîtrise d'œuvre – Travaux de restauration de la toiture de l'Eglise d'AILLAS : changement de statut de Mr HEN, architecte libéral.
Le conseil municipal accepte le rajout de ces points.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 MAI 2022

Le compte rendu de la réunion du 17 mai 2022 n'appelant pas d'observation est approuvé et signé par le conseil municipal.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DECISION N°13/2022 Décision prise le 22 juin 2022

CHAUDIERE GROUPE SCOLAIRE : Devis pour remplacement antirefouleur

Monsieur le Maire indique que la société SERV'ELITE, lors de la visite d'entretien de la chaudière au groupe scolaire a décidé de l'arrêter pour un problème de fonctionnement (antirefouleur percé). Afin de la remettre en service avant la rentrée, un devis a été demandé et signé par Mr le Maire.

Montant du devis 520,96 € ht – 625,15 € ttc

DECISION N°14/2022 Décision prise le 27 juin 2022

SORTIE SCOLAIRE : Devis pour le transport des élèves

Monsieur le Maire indique qu'il a signé un devis présenté par la Société ARTS Voyages de LOUPIAC DE LA REOLE (33) pour la sortie des élèves au cinéma de BAZAS le lundi 27 juin 2022. Montant du devis : 178 € ttc

DECISION N°15/2022 Décision prise le 6 juillet 2022

REPLACEMENT CHAUFFE EAU AU LOGEMENT COMMUNAL DU 28 AILLAS LE GRAND

Montant du devis : 977,37 € ht – 1 075,11 € ttc.

Monsieur le Maire indique qu'il a signé un devis présenté par la Sarl SUDERIE PERE ET FILS d'AILLAS (33) pour le remplacement du chauffe eau électrique au logement communal du 28 Aillas le Grand.

Montant du devis : 977,37 € ht – 1 075,11 € ttc.

DECISION N°16/2022 Décision prise le 6 juillet 2022

Travaux de restauration de la toiture de l'Eglise Notre Dame d'AILLAS : Appel d'offre infructueux

Monsieur le Maire indique que suite à l'avis d'appel public à la concurrence déposé sur DEMAT AMPA et le journal d'annonces légales « Le Républicain Gironde » aucune réponse n'a été déposée sur la plateforme à la date limite de remise des offres fixée au mardi 5 juillet 2022 – 12h00.

Il a donc déclaré la procédure infructueuse et a décidé de recourir au marché négocié sans publicité.

D22.07.001 : Délibération acceptant le remboursement par Groupama suite au vol du matériel survenu le 1^{er} mai 2022

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un chèque de GROUPAMA d'un montant de 4 050,23 € pour le remboursement du vol de matériel survenu le 1^{er} Mai 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- * ACCEPTE les règlements de GROUPAMA
- * AUTORISE Mr le Maire à signer tout document nécessaire
- * DIT que la recette sera inscrite au budget 2022 compte 7478.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D22.07.002 : Travaux de restauration de la toiture de l'Eglise d'Aillas - Maitrise d'œuvre : Changement de statut de Mr HEN.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au changement de statut de Mr HEN, il va y avoir substitution du titulaire du marché.

Il explique que Mr Jean Marc HEN, maître d'œuvre pour les travaux de restauration de la toiture de l'Eglise cesse son activité libérale d'architecte et commence une nouvelle activité d'architecte au sein de la SAS d'Architecture RLC, qu'il représente en tant que Président.

Après avoir entendu les explications données par le Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND acte de cette modification,

CHARGE monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

D22.07.003: Travaux de restauration de la toiture de l'Eglise d'Aillas : Maitrise d'œuvre - Avenant N°1

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° D21.04.009 du 13 avril 2021 attribuant le marché de maîtrise pour les travaux de restauration de la toiture de l'Eglise d'Aillas à l'architecte Mr Jean-Marc HEN pour une rémunération totale de 7 600,00 € ht soit un taux de rémunération à 7,60 % du montant des travaux HT estimé à 100 000,00 € ht.

Monsieur le Maire rappelle la délibération D22.03.008 du 29 mars 2022 validant l'avant-projet définitif pour un montant de travaux de 133 000 € ht (hors option et autres prestations).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une proposition d'avenant N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre qui a pour objet de fixer le forfait de rémunération définitif de la maîtrise d'œuvre.

Au vu de l'enveloppe définitive des travaux, le maître d'œuvre propose donc de fixer le forfait définitif de rémunération à 9 975,00 € ht soit 7,50 % du montant des travaux HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTTE l'avenant N° 1 au marché pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la restauration de la toiture de l'Eglise d'AILLAS pour une rémunération de 9 975,00 € ht soit 7,5 % du montant définitif des travaux estimé à 133 000,00 € ht

AUTORISE le Maire à signer l'avenant N°1 ainsi que tout document s'y rapportant.

D22.07.004 : Droit de préemption Urbain sur la vente d'un immeuble sis à AILLAS au 9 Aillas le Grand (bien appartenant à Mr LAFITEAU Didier)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le 9 JUNIN 2022 une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé à AILLAS au 9 Aillas le Grand cadastré section AB N° 35 d'une contenance de 1a 35ca appartenant à Monsieur LAFITEAU Didier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membre présents et représentés :

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

D22.07.005 : Droit de préemption Urbain sur la vente d'un immeuble sis à AILLAS au 12 Tivoly (bien appartenant à Mme SALAT)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le 14 JUNIN 2022 une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé à AILLAS au 12 Tivoly cadastré section AB N° 0120 d'une contenance de 629 m² appartenant à Mme SALAT Catherine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membre présents et représentés:

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

D22.07.006 : Droit de préférence sur la vente de propriété classée au cadastre en nature bois et forêt d'une superficie totale inférieure à quatre hectares

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier de Me CINTAS, Notaire à LA REOLE (33), informant le Maire de la vente de parcelles boisées cadastrées section A numéros 817 et 818 situées à AILLAS au lieu-dit « Touret » d'une contenance de 3ha 29a 40ca,

Vu l'article L.331-24 du Code forestier donnant à la commune un droit de préférence sur les ventes de propriétés classées au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie inférieure à quatre hectares,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- DECIDE de ne pas exercer son droit de préférence sur les parcelles cadastrées section A 817 et 818 situées au lieu-dit « TOURET » à AILLAS.

D22.07.007 : Résidence Claude Joseph – Vente à l'euro symbolique par GIRONDE HABITAT à la commune des parcelles en nature de VRD -D 795 p et D796 p

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique que GIRONDE HABITAT va réaliser sur le territoire communal, Route D110 au Lieu-dit Bouheben, une opération de construction de 8 logements locatifs dénommée « Résidence Claude Joseph ». Dans ce cadre, GIRONDE HABITAT procède à l'aménagement d'une liaison douce permettant le cheminement piéton vers le bourg de la commune, et des travaux de réseaux divers permettant la desserte des logements de l'opération se situant sous la liaison douce.

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la départementale D110 des travaux de réseaux (basse tension, éclairages publics, et télécom) vont être également réalisés pour le compte de la Régie d'Electricité du Syndicat du Sud de la Réole et la Mairie d'Aillas sous la liaison douce en raison d'une difficulté technique à implanter lesdits réseaux sous la noue existante en limite de propriété.

GIRONDE HABITAT sollicite de la commune la reprise des emprises correspondant à cette liaison douce, et les réseaux divers y attachés une fois les travaux d'aménagement achevés en vue de leur incorporation dans le domaine public.

L'emprise foncière sera à détacher des parcelles cadastrées section D795 et 796.

Ce transfert se réaliserait moyennant l'euro symbolique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

ACCEPTE le principe de rétrocession de cette liaison douce, et des réseaux divers y attachés de la résidence Claude Joseph par *Gironde Habitat* à la Commune, pour l'euro symbolique

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention engageant la commune à reprendre cette liaison douce, et les réseaux divers y attachés à laquelle sera joint un plan définissant la nature des espaces cédés.

La signature de l'acte de cession des ouvrages objet de la convention de transfert fera l'objet d'une délibération ultérieure, une fois les travaux achevés et le document d'arpentage établi.

D22.07.008 : DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 332-14

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaire de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale (2) ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 **fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale (2) ;**

Considérant qu'en application de l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que pour des besoins de continuité du service les collectivités peuvent néanmoins recruter, en application de l'article L.332-14 du code précité, des agents contractuels territoriaux pour occuper des emplois permanents des collectivités et établissements afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial, sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-4 du code général de la fonction publique

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de secrétaire de Mairie ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés

DÉCIDE

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste de rédacteur territorial à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé à compter du **1^{er} Septembre 2022** ;
- Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics

D22.07.009 : Délibération concernant la conclusion d'un contrat avec le cabinet « NEOPTIM CONSULTING » pour une mission d'allègement des cotisations patronales

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les charges de personnel représentent une part importante au niveau des dépenses de fonctionnement.

D'après les informations données par le Cabinet « NEOPTIM CONSULTING », notre établissement se trouvant en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), ouvre droit à des exonérations de charges patronales importantes sur le délai de prescription (36 mois). De plus les conditions d'éligibilités sont bien remplies (Reconnu d'utilité publique, gestion désintéressée, positionnement en ZRR, employés présents depuis 2007) pour l'ouverture des droits.

Monsieur le Maire propose de confier la mission d'audit et de conseil au cabinet « NEOPTIM CONSULTING ». Il précise que la mission se déroulera en 2 étapes mais que dès la 1^{ère} étape il peut être mis fin à la mission et qu'aucune rémunération ne sera versée au cabinet.

Lors de la 2^{ème} étape, si l'audit révèle que le dispositif d'allègement des charges est profitable à la collectivité, le cabinet NEOPTIM réalise le dossier de régularisation permettant de récupérer les cotisations indûment versées sur le passé. Les honoraires de NEOPTIM CONSULTING seront alors égaux à 35 % des économies constatées et effectivement réalisées suite à la mise en œuvre des préconisations du consultant.

Après avoir entendu cet exposé,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE les dispositions du contrat avec NEOPTIM CONSULTING

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document s'y référant.

- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

D22.7.010 : Délibération du conseil municipal proposant la suppression du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le Maire expose au conseil municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelles organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune : - Soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation. - Soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1 500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2022 ;
- d'exercer directement cette compétence ;
- de transférer le budget du CCAS dans celui de la commune ;
- d'en informer les membres du CCAS par courrier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES : Mr BARNETT donne des informations sur les travaux en cours :

Travaux route de Sigalens : -Pose de plateaux + revêtement. Travaux prévus les 26 et 27 juillet 2022

-Eclairage public : dès réception des luminaires

-Plantations repoussées en octobre

Skate park : subvention de l'Agence Nationale du Sport : 14 500,00 €

Travaux accessibilité Club House : Début des travaux 26 septembre 2022

Aménagement de l'aire de jeu : Les jeux sont installés

Terrain de pétanque : l'aménagement est pratiquement terminé.

Mr BUZOS donne des informations sur différentes réunions auxquelles il a assisté :

Réunion du Syndicat de Transports de Corps

Problème du syndicat : absence de chauffeurs

Une solution a été envisagée : essayer de fonctionner avec les chauffeurs des pompes funèbres Laporte et Dupuy Chauvin pour conduire le véhicule du syndicat.

Réunion Régie d'Electricité

Le poste source fonctionne.

Renforcement des lignes

Mr GUILLOMON donne des informations sur la réunion de la CdC du Réolais du 7 juillet 2022 qui s'est tenue à

Camiran : Réfugiés de l'Ukraine : Argent récolté : 17 172,00 €

Bâtiment IDACC : Coût : 682 358 €

Commission urbanisme : démission de Mr Lavergne élu député

Vote pour aide à la rénovation des logements

Rachat du terrain de la SCI LA PLACE par le CdC du Réolais

Voirie : subvention votée pour le pont de Noaillac/Aillas : 6 113,00 €

Finances : Création d'un budget annexe pour la mobilité

Subvention DSIL : 1 million d'euros

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22h30.



LA MAIADE

Notre traditionnelle maïade s'est déroulée le 13 juillet par une chaude et belle soirée d'été. Les habitants invités par le conseil municipal sont venus nombreux pour assister à la plantation du pin devant la mairie avec la participation des pompiers pour ériger cet arbre magnifiquement décoré. Il s'en est suivi un repas dans la cour de l'école, offert par la commune et par les élus. Une paella géante a été servie, le tout dans une ambiance musicale jusqu'au fond de la nuit.



Concert à l' église Notre -Dame D'Aillas

Après une interruption de deux années, qui nous a parue bien longue, notre village a eu le bonheur de recevoir le jeudi 28 juillet 2022, nos musiciens, heureux de se retrouver pour le concert d'été, fêtant ainsi la 25e édition de ce rendez-vous. Se produisant devant une assemblée acquise depuis des années, nous avons eu le bonheur d'entendre des airs de Vivaldi à Morricone, en passant entre autre par Bach, Weber ou Abreu.

Souhaitons de tout cœur, que ces musiciens professionnels puissent encore faire résonner notre église à l' acoustique remarquable, qui se prête si bien aux manifestations musicales.

La Municipalité a réuni le public et les musiciens autour du verre de l'amitié permettant ainsi de prolonger le plaisir ressenti au cours de cette belle soirée .



Violon Clémentine Mussotte

Clarinette Thierry Mussotte Jean-Luc Grare
Gilles Dubart Jeanne Le Riche

Trompette Eric Mussotte

Piano Rose Mussotte



Jeudi 4 août 2022 dans notre Eglise sur le thème des « Lumières Italiennes en Europe » s'est tenue le Festival LYRIQUE International en terres d'Aquitaine. Un concert passionnant et surprenant.

**RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE
NATURELLE POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2022
AU 31 DECEMBRE 2022**



La Commune va faire en Janvier 2023 une demande de reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle pour la période du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022.

Si vous constatez un sinistre susceptible de relever de la garantie « Catastrophe naturelle » pour les biens assurés vous devez en informer la Mairie par courrier ou par mail en indiquant vos coordonnées téléphoniques (important).

D.F.C.I. Suite au gigantesque incendie de Landiras, le responsable des Asa DFCI (*Défense des Forêts Contre l'Incendie*) du Sud Gironde a contacté notre association locale (DFCI de Grignols) pour solliciter l'envoi de volontaires en vue d'assurer la mission de garde au feu sur le terrain.

Nous avons donc immédiatement alerté tous les maires des communes qui dépendent de notre association afin qu'ils puissent trouver des bénévoles sur leur territoire.

Mr le Maire d'Aillas a aussitôt contacté des pompiers retraités du CPI d'Aillas dans le but de leur confier cette tâche.

Leur réponse positive a été immédiate, et leur motivation n'avait d'égale que leur impatience à intervenir sur le terrain !



C'est ainsi que le 21 juillet nous sommes partis en mission à Balizac. Le camion de la commune assurait la logistique en amenant jusqu'à Balizac, la citerne de la DFCI de Grignols qui était basée à Aillas.

Ce camion était accompagné par plusieurs pompiers retraités et bénévoles Aillassais.

Cette mission de garde au feu s'est déroulée durant plusieurs jours (et nuits) avec des volontaires des communes d'Aillas, Labescou, Lavazan et Marions, toujours sur le site de Balizac.

Le Président (Denis Labrèze) et le Vice-Président (Serge Bezos) de l'Asa DFCI de Grignols tiennent à remercier tout particulièrement la commune d'Aillas représentée par son Maire André-Marc Barnett, pour son aide logistique, les pompiers retraités (Messieurs Boé, Labat, Larquey, et Peyrot), ainsi que tous les bénévoles qui ont fait preuve d'une grande solidarité avec le monde forestier.

Quelques nouvelles de la bibliothèque :

« Pour la bibliothèque / médiathèque du village c'est aussi la rentrée. En effet nous reprenons nos permanences les lundi de 16h à 18h et le samedi de 10h30 à 12h hors vacances scolaires.

L'équipe de bénévoles s'est élargie puisqu'elle accueille en cette rentrée parmi elle monsieur Jean Alain Robert. Nous sommes désormais quatre pour assurer l'animation de ce lieu culturel.

Une première manifestation sera le spectacle donné dans le cadre du projet « Lire Elire » auquel ont participé 7 enfants d'Aillas. Le spectacle illustrera les livres en compétition grâce aux comédiens d'une compagnie théâtrale qui fera une interprétation de quelques uns d'entre eux.. Ce spectacle se déroulera le 24 Septembre à Auros à 15h (regroupement des bibliothèques d'Auros et Aillas qui ont participé au projet Lire Elire)

Nous espérons que cette année encore vous serez nombreux à bénéficier des possibilités offertes par votre adhésion gratuite à la bibliothèque municipale.

MAISON COMMUNALE

Les locaux comportent : - Médiathèque - Agence postale - Salle de réunion avec vidéo-projecteur et un espace de travail partagé (Espace coworking)

– La réservation s’effectue à l’agence postale dont les horaires d’ouverture sont du mardi au samedi de 09h00 à 12h00 – Tél : 09.75.89.19.50

– La constitution du dossier de réservation se fait en mairie avec un chèque de caution de 120€ et une attestation d’assurance.

- Composition des locaux :
- Une salle de réunion d’une capacité maximum de 20 personnes avec WIFI et vidéo-projecteur,
 - Une salle comportant 5 postes de travail avec WIFI,
 - Un espace détente avec machine à café, micro-ondes, réfrigérateur et point d’eau,
 - Toilettes



TARIFS : Salle de réunion : 100€ par jour

Espace de coworking : 1 jour 8€ / 1 semaine (5 jours) 30€ / 1 mois 120 €



Afin de rester à l’écoute de nos petits et grands, nous avons renouvelé la majorité Des Jeux du stade.

Aire de Jeux



Le skatepark est en service.

Nous demandons aux parents d’être vigilants et de surveiller les enfants..



LA VIE COMMUNALE



Le camion à pizzas « Pizze del Duca » stationne à Aillas face au monument aux morts depuis le mois de juin, tous les jeudis soirs de 18h30 à 21h30.

Fanny et François vous proposent une carte d'une vingtaine de pizzas, traditionnelles, originales, flambées et même sucrées. Sans oublier les propositions saisonnières au gré de l'inspiration du pizzaiolo.

Vous pouvez retrouver leur carte sur pizzedelduca.fr et leur passer commande au 06 25 23 88 83.

Vous pourrez aussi trouver leur carte ainsi que des bons de réduction sur votre commande de pizza à la Mairie.

N'hésitez pas à passer les voir au camion pour réclamer votre carte de fidélité.



Tennis d'Aillas



La commune d'Aillas était dotée de deux courts de tennis qui, au fil des années a vu leur fréquentation baisser. Le club de Grignols assurait l'entretien du court proche du club house et y organisait de temps en temps des tournois.

Cette organisation reposait sur une participation active des joueurs et de leur adhésion au club de Grignols. Or, nous avons constaté que trop peu de joueurs souhaitaient adhérer au club compte tenu de son coût notamment car fréquentation trop faible.

Aussi, d'un commun accord, nous avons décidé de cesser notre collaboration et de modifier l'accès à ce sport.

Le court près du terrain de pétanque sera transformé en terrain de skate dans les tous prochains jours car il y a une véritable attente des jeunes pour ce sport et le terrain de tennis du haut deviendra accessible à tous moyennant une petite participation qui reste à définir (un petit groupe de bénévoles réfléchit actuellement à la création d'un club).

On vous en dira plus dans le prochain numéro !

« MAM LES P'TITS DE MONTMARTRE »

Une nouvelle assistante maternelle a rejoint l'équipe de la MAM en juin 2022.

Kelly accueille également des enfants avec particularité. N'hésitez pas à nous contacter.



LA VIE COMMUNALE



Dimanche 7 Août 2022, c'est avec beaucoup de bonheur, de joie et d'émotion, entourés de la famille et de leurs proches amis, que Colette et Jean ont renouvelé leur vœux de mariage devant Monsieur Le Maire.

Merci à lui, à Monique et l'ensemble du Conseil Municipal pour l'organisation de cette cérémonie.



LOU MARCAT D'AILLAS

Vous avez été nombreux à venir partager un moment de convivialité autour d'un verre, d'une assiette nous vous en remercions.

Rendez-vous l'année prochaine



COMMISSION ENVIRONNEMENT-ESPACE PUBLIC ET CIMETIERE

Le Lac des 3 Rives :

Cet ouvrage d'une superficie de 17 hectares et d'un stockage de

650 000 m³ permet aux agriculteurs des communes d'AILLAS et SIGALENS d'irriguer environ 300 ha de cultures d'été tel que maïs haricots, noisetiers, etc...

En effet, cette année le lac a été très sollicité, c'est pour cela que son volume d'eau est très diminué, mais grâce à lui le cours d'eau de la Bassanne a toujours un débit réservé qui permet la protection de la faune et de la flore.

L'accès au lac, par le chemin de Peberen a été entièrement refait par la DFCI et sera fermé jusqu'au 31 mars 2023 aux usagers pour assurer la stabilité de cet accès. Le chemin autour du lac coté AILLAS a été nettoyé presque en totalité permettant un accès plus aisé aux promeneurs.

INFO

Syndicat intercommunal de Transport de Corps après mise en bière

Communes adhérentes : Aillas, Auros, Barie, Bassanne, Berthez, Brannens, Brouqueyran, Castillon, Labescau, Lados, Pondaurat, Puybarban, Savignac, Sigalens.

Siège social : Mairie de Pondaurat (05 56 61 07 38)

Nous avons le regret de vous informer que, depuis le premier juillet 2022 le syndicat ne peut pas effectuer sa mission auprès des familles endeuillées dont le défunt ou la défunte habiterait sur une des 14 communes adhérentes.

En effet, nos 2 chauffeurs, seuls habilités par la préfecture à conduire le fourgon mortuaire du syndicat, sont en arrêt maladie.

Nous rappelons que le transport du corps après mise en bière est strictement réglementé. Il implique l'utilisation d'un véhicule spécialement aménagé, agréé par la préfecture ; de chauffeurs habilités pour ce véhicule et d'un numéro d'habilitation pour une durée déterminée.

Nous nous tenons à votre écoute et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Martine Mongie
Jacquy Buzos

Elue de Pondaurat
Elu d'Aillas

Présidente
Vice-Président



Le vendredi 30 Septembre 2022 l'assemblée générale de la CUMA SUD GARONNE s'est déroulée dans ses nouveaux locaux à Aillas lieu dit Rouzet, dans l'ancienne stabulation libre, de la famille CAZEMAJOU.

En fin de matinée, à partir de 11 h 30 l'inauguration de ces locaux a eu lieu en présence d'élu(e)s locaux et de certains anciens membres fondateurs.

Dans une ambiance conviviale, un buffet à clôturer la manifestation.



Comité Saint Jean

Le feu de la Saint Jean du vendredi 24 juin 2022 s'est déroulé dans l'ambiance habituelle de cette manifestation. Bénédiction des croix avec le prêtre, danses autour du bûcher au son des fifres et tambour.



Les brochettes, merguez, chipolatas et tartes aux pommes ont régalé les papilles des habitués de cette soirée qui s'est terminée par un superbe feu d'artifice.



Encore un grand merci aux bénévoles et particulièrement à Thierry L.



BALADES AILLASSAISES

La marche a repris ce mardi 6 septembre à 8h30. Toujours dans la bonne humeur pour découvrir la campagne aillassaise et environnante, partager des idées de recettes, d'astuces, de voyages, bref les choses de la vie de tous les jours.

Les sorties sont les mardis et vendredis matin à 8h30 devant l'église.

Le Téléthon à Aillas aura lieu le **samedi 26 novembre 2022 à 8 h 30**. Rdv devant la mairie.

Circuit d'environ 10 Km avec une pause petit déjeuner.



ABC Aillas Billard Club

Cette année encore, la pandémie n'a pas permis d'organiser le traditionnel repas du Club de Billard.

A la place nous avons proposé un apéritif en extérieur et à l'ombre, qui a réuni bon nombre de Membres qui ont pu partager et apprécier ce bon moment, dans l'espoir de retrouvailles l'an prochain.



LA VIE ASSOCIATIVE

LYRE AILLAISSE



La soirée théâtrale, cette année, a eu lieu le samedi 02 juillet. Malgré la fin de l'année scolaire, la section "des petits" nous a magnifiquement ravis. "On veut rejouer l'année prochaine" ont-ils dit.

Merci à Kiki et Annie pour leur patience.

Quant aux adultes, toujours autant de fougue pour nous faire rire. Merci à notre nouvelle cheffe de musique et aux musiciens de la Lyre.



FCPA



Les joueurs et joueuses du Football club Pays Aurossais rechaussent les crampons pour la saison 2022-2023, toujours sous la présidence de Jérôme Laurent.



L'école de foot entraîne les catégories U6/ U7/ U8/ U9/ U11/ U13/ U14/ U17 sur les différents stades de club.

Les seniors sont composés de deux équipes masculines, d'une équipe féminine, de U19 et des vétérans.

Cette année, le FCPA s'active sur les réseaux sociaux, vous y trouverez les calendriers, classements, évènements, photos et bien plus encore...

N'hésitez pas à nous rejoindre sur nos pages :

Facebook : Fc Pays Aurossais

Instagram : fc-pays-aurossais

Contact : fcpa2019@gmail.com



Lous Camins de La Bassane

Avec le printemps et ses journées plus douces mais parfois encore pluvieuses, la nature se révèle parfois envahissante.

Ainsi, plusieurs chantiers ont été organisés afin de préparer l'accès à plusieurs chemins de la commune :

le samedi 28 mai : ouverture et nettoyage du sentier reliant Purguette au Rhé.

le samedi 4 juin : les barrières de protections des sentiers escarpés du Poulet et de Berlin sont levées pour la période estivale.

Le samedi 25 juin : dégagement des abords du chemin du Poulet, au quartier du Maynas.

Le samedi 2 juillet : Débroussaillage entre Bouytaout et Le Poulet.

Ces divers chantiers constituent à la fois l'occasion de rencontres conviviales et contribuent également à la valorisation de divers parcours de randonnée.

Par ailleurs, le nouveau matériel dont nous disposons depuis cet hiver nous a permis d'effectuer un travail soigné, dans des conditions agréables.



Vous pouvez participer à nos actions en adhérant à l'association (5 euros – bienfaiteur 20 euros) :

Philippe Paillaugue (phpaillaugue@wanadoo.fr)

Le bureau « Lous Camins de La Bassane »

L'ACCA d'Aillas a renoué avec les festivités.

Après les deux journées pêche des 27 Mars et 17 avril, le traditionnel repas du sanglier a rassemblé près de 100 convives.



Ambiance chaleureuse, retrouvailles, mélange intergénérationnel, autant de choses que nous avons laissées entre parenthèses ces deux dernières années.

Bien sûr nous avons eu une pensée pour les "figures" Aillassaises qui nous ont quittés.

Maintenant, nous repartons pour une nouvelle année de chasse, sans masque je l'espère...

Le bureau se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et agréable saison dans le respect des Hommes et de la Nature.





A.P.E. : Association des Parents d'Elèves

L'Association des Parents d'Élèves (APE) d'Aillas a organisée le samedi 9 juillet 2022 des olympiades parents/enfants. Les différentes épreuves se sont déroulées dans la bonne humeur.



Cette après-midi festive c'est clôturé par un vin d'honneur offert par l'APE puis le tirage de la tombola, et un repas en musique sur le stade d'Aillas. L'APE félicite les parents et enfants qui ont relevés le défi des olympiades et les remercie chaleureusement pour leur présence et leur participation.



Nouveau bureau APE d'Aillas

2022 -2023

Tristan Arrault
(Président)
06 24 78 10 46



France Bouyrou (Secrétaire adj)
06 20 19 31 91



Sandrine Leglise
(Secrétaire)
06 74 40 97 36



Caroline Declercq
(Trésorière)
06 69 39 41 48



ape.aillas@outlook.fr



<https://www.facebook.com/APEAillas/>

Assemblée Général A.P.E.

Le jeudi 13 septembre à eu lieu l'Assemblée générale de l'Association des Parents d'Élèves d'Aillas. À l'issue de cette AG, le nouveau bureau de l'APE a été voté. L'APE remercie les parents présents ainsi que les communes de Noailac, Sendets, Labescan, Sigalens et bien sûr Aillaspour leurs participations. Une nouvelle manifestation est d'ores et déjà en préparation : Halloween programmée le **samedi 29 Octobre à partir de 17h** (chasse aux bonbons, jeux, bal et buffet dînatoire participatif). L'APE vous attend nombreux !



Un été 2022 intense au CPI d'Aillas

Comme tous les centres d'Incendie et de Secours de la Gironde et même de la France, le centre d'Aillas a été fortement sollicité cet été.

Tout a commencé dans la nuit du 13 au 14 Juillet, alors que les pompiers venaient de planter le pin devant la mairie d'Aillas, trois agents sont engagés sur le feu de forêt à La Teste avec l'unité Feu de Forêt.

Dans l'après-midi du 14 Juillet deux autres agents partent avec le VTHRA (Véhicule à Traction Hors Route d'Alimentation) à Landiras 1. Durant 12 jours et nuits, 24h/24, les pompiers d'Aillas se sont relayés au point d'eau pour assurer l'alimentation de tous les CCF et autres citernes à Guillos.

En parallèle, nous nous sommes entre aidés avec le CPI de Bernos et nous avons renforcé le centre de Grignols afin d'assurer tous les moyens de lutte disponibles

Début août nous intervenons sur plusieurs feux dans notre secteur (Saint-Michel de Castelnaud, Bazas, Lignan de Bazas...)

Dès le 9 août tout recommence ! Feux à Cabanac et Landiras 2.

Nous répondrons encore présents et nous combattons le feu avec notre CCF jusqu'au 15 Août.

Les renforts internationaux nous permettent de rentrer chez nous et de pouvoir assurer les interventions du quotidien à la caserne.

Depuis le 29 août, afin de continuer à traiter les fumerons et éviter de grosses reprises de feux nous sommes réengagés sur Hostens et Belin.

Un long travail commence... il faut surveiller, traiter, protéger les habitations...

La vie en forêt doit reprendre !

Merci à nos « anciens » pompiers de nous avoir aidés avec des tracteurs et citernes par le biais de la DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies).

A ce jour le CCF d'Aillas est toujours sur Landiras 2 avec une rotation des agents de différents centres.

Lors du match de rugby de l'Union Bordeaux-Bègles contre le Stade Toulousain, l'UBB a remercié tous les pompiers qui sont intervenus sur ces feux hors normes en les invitant à assister au match.

Les fortes sollicitations de cet été prouvent encore une fois la nécessité de maintenir nos « petits » centres qui font leur maximum pour assurer le quotidien comme l'exceptionnel. Comme dans tous les centres de France, celui d'Aillas manque de volontaires !

Si vous souhaitez vous engager n'hésitez pas à contacter Mr Cazemajou Thierry ou notre chef de centre à Grignols le lieutenant Inesta.



Emmanuel et Hugo LACAMPAGNE, en intervention lors des feux de forêts.
La relève est assurée !!!!....



JSP GRIGNOLS / AILLAS

Pour la saison 2022/2023

Après 2 années très compliquées à cause des conditions sanitaires dues au COVID 19, nous reprenons cette nouvelle année sous de meilleures hospices, avec la reprise des manifestations.

Nous avons procédé au recrutement de 7 nouveaux Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Pour les départs, 6 JSP ont réussi leurs Brevet et vont pour la plupart rentrer volontaire et nous en sommes fiers. L'effectif des JSP GRIGNOLS/AILLAS pour cette année 2022/2023 est de 16 personnes.

CCH-LEBARBIER

Président de la section JSP.

Cœur de Lou : 2022 une année riche en événements pour la bonne cause

Retour sur les événements organisés par l'association Cœur de Lou, dont la mission est de récolter des fonds afin d'améliorer le confort et le bien-être des enfants hospitalisés au CHU de Bordeaux.

4 MANIFESTATIONS !!!

Cette année la famille Cœur de Lou a démarré sur les chapeaux de roue avec l'organisation du spectacle de Bruno Labat dit Plumet, « **la palombière ça se prépare !!** », à Sigalens le samedi 19 février. Et au cours de cette soirée, c'est un peu plus de **1 100 €** de bénéfices qui ont été récoltés.

Les bénévoles ont continué avec le concert acoustique « **Manon Cruz & Friends** » le 20 mai dernier à Coimères : plusieurs artistes ont répondu présents pour accompagner Manon, dont Laly Bonnin et Théo Rodriguez, membres de la troupe de danse de Séverine Bonnin-Limousin. Cette soirée riche en partage et en émotion aura permis de récolter **1 800 €**.

Et parce qu'il ne faut rien lâcher, le 11 juin 2022 nous avons pu organiser la « **3^{ème} Randonnée Nocturne Gourmande** » ! Les randonneurs ont pu profiter d'un tout nouveau parcours sur les chemins d'Aillas à Sigalens avec deux beaux arrêts dans nos typiques palombières pour y déguster notre salade du terroir et le fromage. Et c'est en contemplant la vue du site exceptionnel du Lac des 3 Rives, dans un magnifique décor de Guinguette, que le plat principal a été partagé sous les airs musicaux des Fifres de Gans. Les 340 convives présents ont pu à leur retour, sur le stade municipal d'Aillas, déguster le dessert tout en appréciant le concert des CAPS NEGUES. Cet événement aura permis à l'association de récolter **4 900 €**.



Puis, le 20 Août dernier, la 6^{ème} édition du Loulouday a pu se dérouler sans embûches.

Au programme : randonnée pédestre et parcours VTT le matin, apéritif au sons des corps de chasse de l'équipage de Mr. Valéro, et tout au long de la journée, expositions de voitures anciennes avec les clubs « entre 2 deuches » de Semens et Le Rétro mobile de Bazas.

Le midi, 120 personnes ont pu déguster le fameux faux-filet/frites grâce à l'intervention de nos merveilleux « cuistos » et bénévoles de Cœur de Lou.

Grâce à une météo clémente l'après-midi, les enfants ont profité des nombreuses animations organisées en leur honneur : chasse au trésor, structures gonflables, ventrigrisse et jeux de kermesse pour les plus petits,...

Les bénévoles avaient également préparé une super tombola composée de 20 lots gracieusement offerts par divers partenaires et particuliers, d'une valeur de 1 300 €.

La soirée s'est poursuivie avec 230 personnes inscrites pour venir manger l'incontournable jambon braisé/haricots coco de Pierrette et Jean-Pierre tout en profitant des animations musicales proposées par Manon et ses amis qui ont à nouveau répondu présents pour animer une partie de la journée et de la soirée. Eva Labat, artiste originaire de Gironde et participante à la saison 6 de THE VOICE KIDS était également présente ainsi que les élèves de l'école de danse Deep-Move de Langon qui ont présenté un véritable show.

La soirée s'est clôturée par notre traditionnel « lâcher de ballons » en l'honneur de Louis pour cette année toute particulière qui marque ses 18 ans. Cette journée aura permis de récolter **10 500 €**.



LA VIE ASSOCIATIVE

L'intégralité des bénéfices récoltés grâce à cette grande famille de Cœur de Lou, sans oublier la participation des personnes venues assister à ces différentes manifestations va nous permettre de poursuivre les projets en cours.

Le mot de Manu :

Enfin un retour à la « normale », en restant très attentif et soucieux des risques sanitaires, Cœur de Lou a continué à organiser sans relâche des manifestations tout au long du printemps et de l'été 2022 pour un bénéfice total de 18 000€. Ceci nous a permis de pouvoir finaliser les projets menés aux côtés des Fées Bleues pour l'hôpital des enfants du CHU Bordeaux (aménagement des cuisines dans les offices des familles et des soignants, achat de nuages anti-bruit, ...). Sans oublier le père Noël Cœur de Lou qui a été très généreux pour les enfants du 6^{ème}D (service d'oncologie pédiatrique) et ceux de la réanimation pédiatrique.

Je tiens personnellement à vous remercier pour votre participation et votre générosité lors de nos manifestations car sans vous, rien de tout cela ne serait possible. Et merci pour tous les enfants et leur famille qui ont à traverser ces épreuves, merci à vous soignants !



Un dernier mot pour toi mon Lou, pas évident car tellement de distance nous sépare, mais sache que tu es partout où je suis...

Je te souhaite un très bel anniversaire au pays des anges pour tes 18 ans.

Manu Cruzet.

Pour suivre les actualités de l'association Cœur de Lou :

www.helloasso.com/associations/coeur-de-lou

Instagram: [_coeurdelou](#) Facebook: [@asso.coeurdelou](#)



Club des Aînés « Lous d'Aillas »

Le Club des Aînés d'Aillas découvre le Cabaret le Mirage à MEZOS.

En effet, ce jeudi 23 juin 2022, les membres disponibles et en bonne forme des Clubs d'Aillas, Hure et St Sauveur de Meilhan parvenaient à occuper en totalité les places disponibles du Car des Transports Petrolli. L'itinéraire prévu permettait la pause- café à St Justin puis arrivée vers 11h30 à MEZOS, suivie du repas incontournable dans un décors somptueux.

Le spectacle FASCINATION haut en couleurs, chorégraphie, costumes, chants danses très diversifiées ne pouvait que ravir l'ensemble de la Salle. Dans le but de réactiver les retrouvailles au travers des sorties, un prochain R-V est annoncé pour le lundi 19 septembre 2022 Visite d'AUVILLAR dans le Tarn et Garonne.

Le Club des Aînés d'Aillas en visite à AUVILLAR [Tarn et Garonne]



Malgré la fraîcheur matinale, nos Séniors rejoignaient le Tarn et Garonne pour visiter le magnifique village d'AUVILLAR surplombant la Garonne à quelques pas de GOLFECH. A compter de 10h, deux guides étalaient brillamment leurs connaissances permettant ainsi de découvrir la halle centrale circulaire, l'Eglise Saint Pierre récemment restaurée, la Tour de l'Horloge, la Place du Château et le Port.

Une deuxième étape prévue à SAINT- CLAR permettait d'apprécier un menu finement préparé par le Restaurant du Lac et redonner l'énergie nécessaire pour découvrir ensuite sur la même Commune la Maison de l'Ail avec les détails techniques allant de la plantation, nature des sols et récolte.

Le Musée du Miel à Gramont constituait la dernière visite prévue ou l'accueil chaleureux, la présentation de l'ensemble des diverses ruches et surtout la vie très détaillée des Abeilles et production de Miel enchantait l'auditoire. En conclusion, une sortie agréable qui en appelle d'autres.



LA VIE ASSOCIATIVE

Ce dimanche 2 octobre, les membres disponibles se retrouvaient à l'occasion du traditionnel repas dans la salle du Foyer Rural et par alternance, certains recevaient une fleur pour les dames, une bouteille pour les hommes. Le couple Dubernet Annie, Hervé se voyait offrir un pommier d'amour à l'occasion de leurs 60 ans de mariage.

En conclusion, le bon appétit habituel était souhaité dans le meilleur esprit convivial, agrémenté par une animation musicale adaptée.

Le Club Fête ses anniversaires.....



Le club **Aillas Gym Loisirs** propose à ses adhérents :

Des séances variées : un planning par trimestre alternant ,cardio stretching et pilate, aérobique avec l'utilisation de fitbal, baton, élastique, petits ballons, haltères.

Des séances adaptées : à tous les âges et à toutes les conditions physiques.

Un encadrement avec une personne diplômée fédérale de l'EPGV (Education Physique et Gymnastique Volontaire) assurant une formation continue régulière

Une licence à la Fédération Française de l'EPGV permettant d'être assurée lors de la pratique

L'objectif étant de permettre une activité physique régulière afin de prévenir des problèmes de santé spécifiques à notre style de vie essentiellement sédentaire, de se muscler harmonieusement mais aussi de favoriser les contacts sociaux et amicaux dans une ambiance chaleureuse et bienveillante.

Les séances se déroulent : tous les mercredis de **18h15 à 19h15** à la salle des fêtes (en face de la mairie)

L'inscription nécessite un certificat médical une adhésion annuelle de 80 € par an.

Nouveau : Vous plairait-il d'avoir de nouvelles activités à Aillas comme la GYM ADAPTÉE A LA PERSONNE subventionnée en grande partie (cela existe déjà à Auros et surtout à Grignols) cela s'adresse aux plus de 60 ans et permettra un vieillissement plus lent plus maîtrisé plus convivial.

Manifestez-vous si cela vous intéresse cela permettra de le mettre en œuvre au 06 49 29 49 92 ou au 05 56 65 30 40.

Comité des Fêtes :

Samedi 23 Juillet 2022



Le Samedi 23 juillet 2022, la salle des fêtes d'Aillas a reçu Kevin Monnier pour animer notre repas dansant, qui a remporté un réel succès.

De nombreux convives ont répondu présents pour l'occasion, et après s'être restaurés ont dansé jusqu'au bout de la nuit. Repas et animation ont séduit tout le monde.

Mission accomplie pour le comité des fêtes qui organisait cette soirée.

Merci à ceux qui nous ont fait confiance et merci aux bénévoles qui ont ardemment participé à cette réussite. La suite au prochain épisode !



Samedi 17 et Dimanche 18 Septembre 2022



Notre fête du 17 et 18 septembre est passée et s'est formidablement déroulée.

Le samedi avec le vide greniers de 32 stands accompagnés de manèges et attractions sur le stade ont eu une bonne fréquentation tout au long de la journée.

Le soir notre repas moules frites a attiré beaucoup d'amateurs jusqu'à tout épuiser ! Très bons moments conviviaux où chacun était heureux de se retrouver entre amis pour faire la fête !



Le dimanche toujours la présence des forains et parallèlement le loto à la salle des fêtes où il a fallu plusieurs fois rajouter des tables, tellement le monde affluait, pour notre plus grand plaisir!

Nous remercions toutes ces personnes qui sont venues pendant ces 2 jours, les bénévoles, l'association de chasse d'Aillas pour sa participation et les gens qui sont restés jusqu'à la fin pour nous aider !

Merci à vous tous c'était super!

On se retrouve pour le 31 décembre !



LOUS PETANQUAYRES D'AILLAS



DEPART DES TRAVAUX



FIN DES TRAVAUX

Cette année, nous avons décidé de faire un vrai terrain de pétanque. Celui-ci nous a pris pas mal de week-end, mais c'est pour la bonne cause.

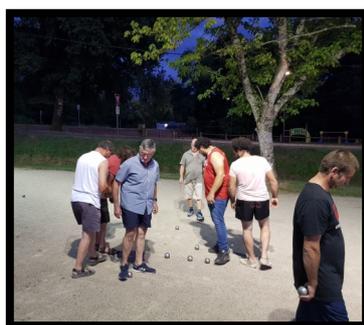
Vous avez été nombreux à nous aider et nous vous en remercions. Par la même occasion, nous remercions particulièrement Mr Le Maire, les Adjointes et les Conseillers pour leur participation à l'achat des matériaux ainsi que Philippe PAILLAUGUE pour les transports, Christophe CORRE et Serge MALANDIT pour les engins de terrassement.

Et bien sûr, nous vous remercions vous qui venez à chaque saison nous retrouver autour d'une grillade avant les débuts de parties.

Cette année la dernière était le samedi 1er octobre sous un temps moyen, mais vous y étiez. merci.

Espérant vous revoir l'année prochaine sur le nouveau terrain.

Le Bureau.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Reconnais-tu les feuilles de cet arbre ?

On l'appelle communément « l'arbre aux quarante écus », mais son nom botanique est Ginkgo Biloba.

Laisse moi te raconter l'histoire extraordinaire de cet arbre invincible...

Il apparaît sur notre planète il y a 270 millions d'années (il fait partie de la plus vieille espèce d'arbre connue). C'est-à-dire qu'il était déjà là, des millions d'années avant les dinosaures, les animaux et les fleurs. Il fait preuve d'une longévité rare, puisqu'il vit en moyenne 1000 ans, et qu'il en existe certains qui ont plus de 3000 ans...



Ce qui caractérise le Ginkgo, c'est son incroyable résistance ! Il a survécu à tous les bouleversements de notre planète ; des astéroïdes destructeurs aux périodes glaciaires, à la sécheresse, la pollution atmosphériques, divers pathogènes et maladies, rien ne peut le détruire, pas même la bombe nucléaire.

En effet, quelques mois après l'explosion de la bombe atomique sur la ville d'Hiroshima, un Ginkgo renaît de ses cendres et au printemps suivant, ce sont plusieurs Ginkgo qui bourgeonnent à l'épicentre de la bombe.

Le Ginkgo devient alors un symbole de paix en Asie. Il est cultivé près des temples comme arbre sacré représentant la vie éternelle et l'harmonie.

L'Homme a toujours aimé sa compagnie, et a utilisé ses noix et ses feuilles pour se nourrir et se soigner. Comme une belle coïncidence, pour cet arbre renfermant presque la mémoire de notre planète, les feuilles de Ginkgo sont utilisées en herboristerie pour améliorer les fonctions cognitives, notamment la mémoire et prévenir le risque de certaines maladies comme Alzheimer.

Laissons nous inspirer par cet arbre incroyable qui représente à lui seul la force de vie primitive, force vitale que nous avons tous en chacun de nous.

En cette période très particulière que nous traversons, aux changements climatiques qui bouleversent nos vies et à la sixième extinction de masse que nous traversons, le Ginkgo Biloba nous apprend que la résilience passe avant tout par le fait de garder nos pieds bien ancrés sur terre et étendre nos racines dans la nature. C'est ainsi que l'espoir renaît toujours, même des cendres que nous croyons éteintes.

Sauras-tu trouver où il se cache à Aillas ?

Je te donne un indice : il illumine les soirées sportives...

Lucile Montion

Les Associations d'Aillas

* ABC Aillas Billard Club :
LABAT Jean Paul 06.82.84.92.54.

* ACCA Chasseurs :
LAMAISON Michel 06.73.41.51.75.

* ADMR Aillas Landes Girondines :
Aide à la Personne :
BARNETT André Marc
05.56.25.63.29.

* ADRA Retraités Agricoles :
J. François LACAMPAGNE
06.74.44.46.63

* AILLAS Gym Loisirs :
CHARBONEL Marie Jo
05.56.65.30.40. / 06.49.29.49.92

* AMICALE DES POMPIERS :
CAZEMAJOU Thierry 06.78.07.13.08.

* APE Ecole Aillas
Asso Parents d'Elèves de l'Ecole :
ARRAULT Tristan 06.24.78.10.46

* BALADE AILLASSAISE :
BALADE Marche
LE BRIS Françoise 05.56.65.30.24.

* CŒUR DE LOU :
CROUZET Manu 06.82.32.60.18.

* COMITE DES FETES :
Manifestations festives :
TURMO Valérie 05.56.65.32.23.

* COMITE SAINT JEAN /
Organisation Feu de St JEAN
LE BRIS Françoise 05.56.65.30.24.

* COOPERATIVE SCOLAIRE :
Activités scolaires :
Anne BLONDEL 05.56.65.32.31.

* L'ARRIVEE DE LA
TRANSHUMANCE :
BUZOS Jacquy 06.47.35.60.10.

* CLUB DES AINES
« LOUS D'AILLAS »
LEGLISE Michel 05.56.65.43.33.

* LOUS PETANQUAYRES
D'AILLAS : Pétanque
LAULAN Thierry 06.83.57.61.71.

* LUMIERE ET PASSION :
Atelier Vitrail :
SICHEL Corine 05.56.65.38.45.

* LYRE AILLASSAISE :
Musique :
Adrien BUCQUET 06.69.27.71.31

* MSA :
Retraités Délégué Cantonal
DUBOUILH Christian 05.56.25.80.06.

* FCPA :
Football Club Pays Aurossais
LAURENT Jérôme 06.84.77.01.30.

* TCGA
Tennis Club Grignols / Aillas :
LAFARGUE Marie 06.32.37.85.86.
Dominique MAURIN 06.11.91.60.14.

* LOUS CAMINS DE LA BASSANE
Philippe PAILLAUGUE

Rappel des Manifestations (Sous réserve de la covid 19)

Octobre 2022

29/10

APE

Halloween à partir de 17h

Novembre 2022

11/11

Mairie

Cérémonie du 11 Novembre

Décembre 2022

04/12

La Lyre

Repas Ste Cécile

16/12

A.P.E.

Marché de Noël

31/12

Comité des Fêtes

Réveillon de la Saint
Sylvestre

Janvier 2023

07/01

Mairie Vœux du Maire

Il est demandé à chaque Présidente, Président d'Association, de transmettre les articles et photos à l'adresse mail suivante : aillas.bulletinmunicipal@gmail.com dès les manifestations passées.

INFOS PRATIQUES

MEDECINE GENERALE	Dr Anne BARNETT Dr Soana EHSTER	- Dr Alizée LAFFARGUE	05.56.65.30.78.
INFIRMIERS LIBERAUX	- Elise PLAT	- Hélène GOURGUES - Séverine LEVEQUE	05.56.65.31.04
MASSEUR KINESITHERAPEUTE D.E.	Marie LANNELONGUE		09.67.00.79.84. 06.04.53.71.16.
MASSEUR KINESITHERAPEUTE	Mathieu DUFFOUR		06.73.60.63.39.
DIETETICIENNE OSTHEOPATHE PSYCHOLOGUE SOPHROLOGUE	Pauline ROY Mylène FAUQUE Christine DEL PINO Mme MOGA		06.78.81.39.25. 06.22.75.08.83 06.24.41.15.27. 06.82.62.94.89.
HOPITAL DE LANGON	Standard Urgences		05.56.76.57.57. 05.56.76.57.30.
CENTRE ANTI POISON			05.56.96.40.80.
ADMR D'Aillas Landes Girondines	Bureau ouvert le matin de 9 h à 12 h et l'après midi dur rdv		05.56.25.63.29.
ADMR MULTI SERVICES 33			06.72.71.23.44.
POMPIERS	Urgences Lieutenant Alain INESTA Administratif		18 / 112 05.56.65.33.62. 05.56.25.50.27.
GENDARMERIE	BRIGADE DE LA REOLE URGENCES Administratif		17 05.56.71.70.80.
CHRYSALIDES 47	STOP AUX VIOLENCES CONJUGALES EDUCATION A LA NON-VIOLENCE		06.48.05.31.96.
MAIRIE	Monique POLL / Hélène SEPE - DECHAN Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 Et le Vendredi de 14 h à 19 h. Fermé le Mercredi		05.56.65.31.72. aillas2@wanadoo.fr
AGENCE POSTALE Carine PEYROT	Mardi au Samedi de 9 h 00 à 12 h 00		09.75.89.19.50.
GROUPE SCOLAIRE	Anne BLONDEL		05.56.65.32.31.
Médiathèque Intercommunale	Permanence les lundis 16 h à 18 h Et Samedi 10 h 30 à 12 h 00		09.75.89.19.50.
CULTE	Thomas BRENTI / Jean MAUREL Sacristaine Pierrette COUTHURES		05.57.36.41.53. 05.56.65.31.63.
REGIE ELECTRICITE DU SUD DE	LA REOLE		05.56.71.04.50.
VEOLIA			05.61.80.09.02.
SICTOM SUD GIRONDE	Z.I. DUMES à LANGON Lundi de 9 h à 17 h 30 Du Mardi au Vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 Samedi 9 h 30 à 16 h 00		05.56.62.36.03.
Déchets Verts	Contactez la Mairie		05.56.65.31.72.
COMMUNAUTE DE COMMUNES	DU REOLAIS EN SUD GIRONDE		
Services site de LA REOLE 81 rue Armand Caduc	Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 Lundi et Mercredi de 13 h 30 à 18 h 30 Les autres jours de 13 h 30 à 17 h 00		05.56.71.71.55.
Services site d'AILLAS 1 Bois Majou	Services Techniques Services Urbanisme		05.56.71.36.44.
Syndicat de Transport de Corps	Se renseigner à la Mairie		05.56.65.31.72.